



MAIRIE DE NANÇAY  
18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : [mairie@nancay.fr](mailto:mairie@nancay.fr)

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023**

**DÉLIBÉRATION N°2023-12-09**

**Nombre de conseillers en  
exercice : 15**

**Présents : 10**

**Votants : 10**

*Date de la convocation :*  
11/12/2023

*Date d'affichage :*  
11/12/2023

**OBJET : Création de  
numéros et noms de voies**

L'an deux mille vingt trois  
le dix-huit décembre à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, MARY,  
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER,  
RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : /

Absents : Mesdames GUÉRU, LE BEUF, Messieurs BARRÉ, PINGUET.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Le Maire informe le conseil municipal sur l'avancée du travail effectué en lien avec l'entreprise AXIONE, mandatée par Berry Numérique pour la réalisation des travaux de déploiement de la fibre.

Pour rappel, afin que tous les habitants puissent bénéficier de la fibre, il est indispensable de mettre à jour chaque adresse qui devra être associée à une clé Médiapost. Cette clé permettra à chaque occupant de souscrire à un forfait fibre auprès d'un opérateur privé.

Il est donc indispensable d'attribuer un numéro à toutes les adresses, y compris dans les lieux-dits ne comportant qu'une seule habitation.

Le Maire rappelle que la numération, seule, doit être actée par arrêté municipal. En revanche, la dénomination des voies est de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article 12121-29 du CGCT.

Suite à la demande de la société AXIONE, il convient de créer 16 nouvelles adresses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les voies suivantes :

Parcelle cadastrale	Numéro	Nom de la voie
A0826	1	CHAUDENEANT
A0506	3	CHAUDENEANT
A0513	5	CHAUDENEANT
F0960	3	ETANG DE SAMORD
B1361	1	LA GRANDE SISE
C0426	2	LES PIERRONS
C0761	4	LES PIERRONS
F0918	1	MAISONNEUVE
F0690	2	MAISONNEUVE

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le :

F0711	3	MAISONNEUVE
D0256	1	MANON
D0946	2	MANON
B1196	1	MONIFOT
B1109	2	MOULIN BRULE
D0328	1	LES VARENNES
D0328	2	LES VARENNES

Par ailleurs, les numéros de voie à créer seront mis à jour par arrêté municipal.

Un courrier d'information sera effectué aux habitants concernés.

Fait à Nançay, le 19 décembre 2023

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 19 décembre 2023.